Audiovisuel: formation des professionnels de l'industrie européenne des programmes, MEDIA II

1995/0026(SYN) - 15/11/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté la recommandation pour la deuxième lecture sur la mise en oeuvre du programme MEDIA II (formation), de Mme Anne ANDRE LEONARD (ELDR, B). Cette recommandation réintroduit une série d'amendements parmi lesquels on notera tout particulièrement ceux qui visent : -à rétablir dans le dispositif du programme, le montant global minimal de 58 millions d'Ecus (le Conseil avait amputé ce montant de 13 MECUS), ce montant restant encore largement en deçà de l'ambition initiale d'augmenter le budget de formation de 26 MECUS ; -à rétablir à 75% le plafond de l'intervention de la Communauté dans les coûts totaux d'un programme de formation financé en commun avec des partenaires publics et/ou privés ; -à favoriser la coopération dans la mise en oeuvre de ce programme avec des actions comparables menées par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et les PECO ; -à mieux prendre en compte le développement du multimédia dans les programmes de formation ainsi que l'écriture de scenari (notamment dans les domaines de la narration linéaire et interactive) ainsi qu'à prévoir une formation spécifique à vocation européenne (dimension culturelle européenne) ; -à encourager la coopération et les échanges de savoir-faire par la création de réseaux afin de renforcer la connaissance du marché et des entreprises concernées en Europe ; -à évaluer l'efficacité du programme sur base du nombre d'emplois créés; -à soutenir les instituts de formation offrant aux étudiants la possibilité de travailler en collaboration avec des entreprises.